

Date de la Convocation : 20 avril 2011

Présents : M. TREILLON, M. PRADEL, M. ARVEUF, M. CORGER, M. GAUTHIER, Mme MATHIAS, M. DUBIEN, M. IMBERT, Mme MOIGNOUX, M. CURE, Mme GADEAU, M. BANSON, M. DEAT, M. CROZET, M. OLLIER, M. CORDESSE, M. BAPEYRAT, M. LAMBERT, M. RAYMOND, M. FOURNIER, M. DUPUIS, M. CARTAILLER, M. COURBET, Mme PLANE, M. LIABEUF, Mme DUVAL, Mme DAVAYAT, M. VIDEAU.

Absents Excusés : Mme MITON remplacée par M. DUPUIS, Mme VALLENET, M. CHASSAGNE, M. BOISSONNEAU.

L'an deux mille onze, le 26 avril 2011 à 18h30, le Conseil de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle des fêtes de la commune de Saint-Beauzire, sous la présidence de M. Joël TREILLON.

Le compte-rendu du conseil du 28 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

M. BAPEYRAT est nommé secrétaire de séance.

M. TREILLON soumet une modification de l'ordre du jour, à savoir l'ajout des points suivants :

- Création d'une commission d'élus chargée du suivi du fonctionnement de l'EHPAD,
- Convention avec ALTEAU pour les travaux du Biopôle.

L'ajout de ces points est accepté.

Finances

1. BUDGET GENERAL.

▪ Affectation du résultat de fonctionnement 2010.

M. TREILLON rappelle les résultats du compte administratif 2010 :

Investissement :

- Solde d'exécution 2010 : + 1 942 370,47 €
- Solde des restes à réaliser : - 833 000,00 €
- **Soit un excédent de financement de 1 109 370,47 €**

Fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2010 : + 341 653,30 €
- Résultat antérieur reporté : + 800 000,00 €
- Résultat excédentaire du budget annexe clos « ZA les Vorts » : 8 288,24 €
- **Soit un résultat à affecter de 1 149 941,54 €**

M. TREILLON propose d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves R 1068 (section d'investissement) : 341 653,30 €
- Report en section de fonctionnement (R 002) : 808 288,24 €

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

▪ Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. TREILLON expose que le lissage des taux de TEOM se poursuit en vue leur harmonisation en 2015. Il propose les taux suivants :

Chappes : 17,62 %	Lussat : 16,57 %	Saint-Ignat : 17,13 %
Chavaroux : 15,99 %	Malintrat : 16,74 %	Saint-Laure : 17,22 %
Clerlande : 16,42 %	Les Martres d'Artière : 16,08 %	Surat : 16,42 %
Ennezat : 16,64 %	Les Martres s/ Morge : 17,80 %	Varennes s/ Morge : 16,84 %
Entraigues : 17,56 %	Saint-Beauzire : 15,97 %	

Le produit attendu est de 1 526 577,49 €

▪ Vote des taux de Cotisation foncière des entreprises.

M. TREILLON indique que suite à la mise en place de la Contribution économique territoriale, les élus sont amenés à délibérer sur le taux d'imposition de la Cotisation foncière des entreprises (CFE). Le taux maximal possible est de 24,13 %

Pour 2011, il propose de maintenir le taux 2010, soit 24,11 % avec une mise en réserve de 0,02 %.

M. TREILLON ajoute que la Communauté de communes a également la possibilité de mettre en place une fiscalité additionnelle en votant un taux appliqué sur les taxes d'habitation et de foncier non bâti.

Or, il indique qu'il est défavorable à la mise en place d'une fiscalité qui devrait toucher les ménages directement.

Il propose de ne pas instaurer de fiscalité additionnelle pour l'année 2011 et de maintenir uniquement les fractions de taux liées au transfert de TH et TFNB.

L'Assemblée décide pour l'exercice 2011 :

- l'application d'un taux de CFE à 24,11 % avec mise en réserve de 0,02 %,
- de maintenir uniquement les fractions de taux liées au transfert de TH et de TFNB, soit 8,90 % pour la TH et 3,57 % pour la TFNB.

▪ Vote du budget général

M. ARVEUF présente et détaille le budget général de la Communauté de communes.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 8 375 851 € et en investissement à 7 128 548 €.

Le budget général est adopté à l'unanimité.

2. BUDGET ASSAINISSEMENT.

▪ Surtaxe assainissement.

M. ARVEUF indique qu'il convient de fixer le montant de la surtaxe assainissement pour l'année 2011. Il propose de suivre l'avis de la commission finances et de fixer le coût du m³ à 1,60 € HT ; soit une augmentation de 14 %.

M. BAPEYRAT s'interroge sur les volumes consommés par les entreprises.

M. ARVEUF précise qu'environ 100 000 m³ d'effluents sont traités par Clermont Communauté pour 40 000 m³ d'eau consommée par les entreprises, d'où les différents travaux envisagés sur le Biopôle pour mettre un terme à l'infiltration des eaux de nappe sur la ZAC.

M. ARVEUF précise que la surtaxe assainissement représente la part « investissement » du coût de l'eau, l'autre partie étant prélevée par le fermier, au titre du fonctionnement.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

Concernant la convention de rejet des eaux usées de l'entreprise Jacquet Auvergne Innovation, M. TREILLON indique qu'une réunion est prévue le 4 mai 2011, à l'issue de laquelle un accord devrait être conclu.

▪ Vote du budget assainissement.

M. ARVEUF présente et détaille le budget assainissement de la ZAC du Biopôle.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 89 854 € et en section d'investissement à 348 343 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

▪ Subventions aux associations.

M. ARVEUF informe l'Assemblée que cinq associations sollicitent la Communauté de communes pour une aide financière.

- Le Comice agricole a déposé un dossier, lequel ne mentionne aucune somme particulière. Les ressources du Comice sont la DALD et les subventions des communes qui s'échelonnent de 50 à 200 €. La Commission finances propose une subvention de 500 €. Il s'agit de leur première demande.

- L'Association BD en Limagne sollicite le renouvellement de leur subvention 2010, soit 1200 €.

- Concernant le Groupement Formateur Limagne, M. ARVEUF indique qu'une somme de 1250 € avait été versée au titre de l'année 2010. Compte-tenu de la baisse du taux d'aide des contrats CUI, il propose de revaloriser la subvention 2011, soit 2000 €.

- Pour l'association BALINZAT, M. ARVEUF rappelle que la Communauté de communes s'est engagée en prendre en charge directement les dépenses liées à l'investissement (panneaux, balisage etc.). Pour la partie fonctionnement, l'association prévoit 1000 € de dépenses et 500 € de recettes. M. ARVEUF propose d'équilibrer le budget de l'association avec une subvention de 500 €.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

*

M. ARVEUF expose que la Communauté de communes a été sollicitée par la salle de spectacle « La Capitainerie », qui rencontre des difficultés financières. Il ajoute que toutes les intercommunalités du secteur ont été sollicitées à hauteur de 0,20 € par habitant, soit pour Limagne d'Ennezat : 2800 €.

M. VIDEAU précise que la Région, le Département, la DRAC (sous réserve que les intercommunalités participent), Entre Dore et Allier, Vallée du Jauron, Limagne Bords d'Allier, Pont-du-Château et Joze ont accepté d'aider la Capitainerie. Il ne reste que le Communauté de communes Limagne d'Ennezat.

L'objectif de cette salle est de se maintenir comme centre culturel de qualité, au centre d'une large zone géographique, la commune de Joze n'ayant pas encore intégré d'intercommunalité.

M. PRADEL ajoute que la salle de spectacle existe depuis de nombreuses années ; son gestionnaire est toujours suivi par la Région, le Département et la DRAC, preuve de l'intérêt apporté par les spectacles qui y sont joués. Malheureusement, lorsque les budgets sont serrés, la culture n'est plus une priorité. Certaines communes apportent une aide, notamment pour la promotion des spectacles auprès de leurs habitants.

M. PRADEL indique que les partenaires institutionnels traditionnels comme la DRAC ou le Conseil Régional veulent aujourd'hui s'assurer que les collectivités sont également prêtes à assurer un soutien local.

M. CORGER est favorable à un soutien financier, ne serait-ce que pour aider à débloquer d'autres subventions.

Mme GADEAU remarque que la Capitainerie n'entre dans aucun des critères définis pour le subventionnement des associations.

M. LIABEUF demande si un budget prévisionnel a été fourni avec la demande de subvention.

M. ARVEUF détaille le budget de la Capitainerie, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent à 54 350 €. Les principaux postes de dépenses concernent les frais de personnel, la location et l'entretien des locaux, les frais de matériel et de communication etc. Outre les fonds propres, les recettes sont constituées des sommes versées par les différents partenaires.

M. ARVEUF ajoute que les maires de la Communauté seront invités à participer à une réunion en présence de M. LAURAS, gestionnaire de la Capitainerie le 17 mai prochain.

Il propose d'accepter le versement d'une subvention de 0,20 € par habitant, soit 2800 €.

Mme GADEAU demande pourquoi donner plus d'argent à la Capitainerie qu'aux associations du territoire.

M. CARTAILLER considère que la somme versée au Comice agricole est trop faible, s'agissant d'une foire ancienne et unique dans le secteur.

M. CURE indique que la somme prévue au titre de la DALD n'est pas encore assurée : pour l'instant, seule la demande a été faite.

Même s'il comprend les difficultés de la Capitainerie, M. LIABEUF est embarrassé de devoir donner une somme aussi importante à une association extérieure. Le GFL prend en charge 152 enfants et mérite un soutien important, tout comme le Comice.

M. VIDEAU insiste sur l'importance de la salle au niveau de la Région ; il s'agit de prouver la solidarité de la Communauté vis-à-vis des autres collectivités. Sur un budget de 15 M€, il lui semble mesquin de devoir discuter de quelques centaines d'Euros.

Concernant les sommes versées, M. CORGER précise que chacune des associations bénéficie de la subvention qu'elle a sollicitée. Il est vraisemblablement inutile de verser plus d'argent que nécessaire pour boucler un budget, l'essentiel étant que l'association fonctionne correctement.

M. CURE est d'accord de subventionner la Capitainerie mais pas à hauteur de 2800 €, une somme trop importante en comparaison des aides données aux autres associations.

M. DEAT remarque que la Communauté ayant accepté de financer certaines associations, est de plus en plus sollicitée. Si le soutien aux associations du territoire est fondamental et prioritaire, la Capitainerie doit pouvoir néanmoins bénéficier d'un support exceptionnel étant données les circonstances.

M. TREILLON ajoute qu'il est impossible de traiter sur un pied d'égalité les subventions aux associations du territoire et la subvention à la Capitainerie.

M. TREILLON indique que pour ce qui est du Comice, c'est la première année qu'une subvention est accordée.

D'autre part, le GFL est un organisme qui participe au maillage du territoire et à l'apprentissage des enfants au sport : 2000 € est un minimum. Balinzat est une association particulière à laquelle les élus sont attachés, BD en Limagne semble être satisfaite d'une subvention de 1200 €.

Pour ce qui est de la Capitainerie, lieu de culture local, il est indispensable de participer à son financement au même titre que les autres intercommunalités.

M. TREILLON soumet au vote le principe de l'octroi d'une subvention à la Capitainerie :

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 28

M. TREILLON soumet au vote le versement d'une subvention exceptionnelle de 2800 € à la Capitainerie :

- Contre : 5
- Abstention : 2
- Pour : 21

Une subvention de 2800 € est accordée.

*

M. ARVEUF indique que des demandes devraient être prochainement déposées pour une fédération des clubs de tennis du territoire ainsi que pour un regroupement de certains orchestres municipaux.

M. CORGER se félicite du regroupement de certaines associations qui permettront de mener des actions communes de portée intercommunale.

*

- EHPAD : tarifs 2011 - hébergement et dépendance.

Le Président présente les propositions budgétaires pour les sections du budget de l'EHPAD « Le Bosquet »,

applicables à compter du 1^{er} janvier 2011.

Concernant la section « Hébergement », le Président propose les tarifs suivants :

- Hébergement :30,58 €
- Petit-déjeuner :1,90 €
- Déjeuner :6,74 €
- Dîner :3,15 €

Soit un prix de journée de 42,37 €

Le tarif des repas des invités est fixé à 8,44 €.

S'agissant de la section « Dépendance », le Président détaille les dépenses prévisionnelles dont le montant s'élève à 356 886 €. Selon ces éléments de calcul, le tarif pour les GIR 5 et 6 est de 4,52 € par jour, celui des GIR 3 et 4 de 10,65 € par jour et celui des GIR 1 et 2, de 16,78 € par jour, suivant l'arrêté de M. le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme, en date du 20 décembre 2010.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

▪ *EHPAD : commission de suivi du fonctionnement.*

Suite au Conseil de communauté du 28 mars, une commission d'élus était pressentie pour le suivi du fonctionnement de l'EHPAD ; M. TREILLON présente un projet de protocole :

Lors de sa réunion du 28 mars 2011, le Conseil de Communauté a décidé la mise en place d'une « Commission d'Elus », chargée du suivi du fonctionnement de l'EHPAD « Le Bosquet » à Ennezat.

La commission ne peut se substituer aux instances dirigeantes dans le fonctionnement de l'établissement.

Les règles fixées par la déontologie s'appliquent bien évidemment à ses membres.

Toute rencontre ou visite avec les services devra être préalablement communiquée aux instances dirigeantes pour information.

Cette commission, placée sous la responsabilité du Président est une réponse aux interrogations des personnels formulées lors de ce même conseil. Son cadre d'intervention pourrait être défini comme suit :

Elus proposés : Jacques CURE, Pascal BOISSONNEAU, Jean-Yves VIDEAU, Christine DUVAL, Alain DEAT, Christian OLLIER, Philippe CARTAILLER, Gabriel BAPEYRAT, Michel FOURNIER, Anick DAVAYAT...

Missions : Assurer une interface entre les élus et les personnels de l'EHPAD dans le cadre du dialogue social, sans ingérence dans le fonctionnement de l'établissement.

Etre un relais d'information ascendant et descendant pour l'exécutif de la Communauté de communes, pour une meilleure prise en charge des situations délicates, concernant tant les résidents que les personnels qui viendraient à être identifiées au sein de l'EHPAD,

Rendre compte, dans un souci de transparence, à l'ensemble des élus communautaires, des solutions mises ou à mettre en œuvre pour optimiser le fonctionnement de la structure,

Moyens : Interventions sur site ponctuelles et programmées telles des rencontres de courte durée (10 minutes) avec les personnels syndiqués ou non, telles des visites de services et/ou de locaux...
Etablissement de rapports circonstanciés, etc.

Objectifs : Favoriser la communication avec les élus, entre les élus et les personnels, entre les résidents (et leurs familles) et les élus,
Veiller au maintien d'un climat social serein,
Et participer à l'amélioration de l'image extérieure de l'établissement dans sa mutation en EHPAD.

M. TREILLON invite les élus à faire des propositions d'amélioration de ce projet.

Mme DAVAYAT demande la nomination d'un responsable de cette commission.

M. TREILLON confirme qu'un rapporteur de la commission sera nommé en son sein.

▪ EHPAD : inspection de l'ARS

M. TREILLON rappelle l'inspection des services de l'Agence régionale de santé au sein de l'EHPAD. Il ajoute que le rapport est toujours attendu mais qu'une rencontre est prévue avec le Directeur régional de l'Agence le 17 mai prochain.

▪ Biopôle : abonnements téléphoniques des entreprises de la pépinière

M. TREILLON indique que le tarif d'abonnement à une ligne téléphonique sur la pépinière du Biopôle est de 25,45 € HT tous les 2 mois. Il ajoute que ce montant est resté inchangé depuis le 30 mai 1999 et qu'il convient de le réévaluer.

Il propose de porter ce tarif à 28 € HT par ligne téléphonique pour l'année 2011.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

▪ Transports scolaires : participation financière des communes non-membres.

M. TREILLON rappelle que les communes de Maringues, Joze, Thuret, Saint-André-le-Coq, Saint-Clément et Sardon adhèrent à la Communauté de Communes pour la seule branche d'activités des transports scolaires par convention.

Il rappelle que la participation financière des collectivités concernées est facturée annuellement par élève transporté, pour la gestion administrative des dossiers.

Pour 2011, le Président propose de reconduire le tarif de l'exercice 2010, à savoir 9,00 € par élève.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

Finances

▪ Remboursement de cotisations.

M. TREILLON expose à l'Assemblée que lors de leur adhésion à la Caisse de Retraite des Elus Locaux, deux membres du Conseil ont réglé à tort une cotisation à cet organisme, qui a émis un chèque de remboursement.

Avec l'accord des élus concernés, le Président propose de reverser cette somme de 142,62 € à la Communauté de communes.

Le Conseil de communauté approuve à l'unanimité.

▪ Création de postes

Pour le bon fonctionnement de l'EHPAD, M. TREILLON expose qu'il convient de prévoir l'ouverture des postes suivants :

- Rédacteur territorial à temps complet en charge des travaux de secrétariat et de la comptabilité, afin d'anticiper sur le bon fonctionnement des services de la Communauté et de l'EHPAD.
- Auxiliaire de soins à temps complet, suite à la validation des acquis de l'expérience d'un agent social.

Ces postes seront ouverts à compter du 1^{er} juin 2011.

L'Assemblée approuve la création de ces postes (27 voix pour, une abstention).

▪ Construction des locaux intercommunaux : acquisition de la parcelle.

M. TREILLON indique, que dans le cadre de la construction des locaux intercommunaux (bureaux, école de musique et ateliers) à Ennezat, il convient désormais de transférer la propriété du terrain à bâtir.

Il indique que par délibération du 6 avril 2011, la Commune d'Ennezat a autorisé la cession de la parcelle moyennant l'Euro symbolique.

Aussi, le Président propose à l'Assemblée de faire l'acquisition du terrain cadastré ZT 51, d'une contenance de 6 646 m², au prix d'un Euro.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

▪ SBA : Vœu de la collectivité.

Le Conseil de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat,

Considérant que :

- Le VALTOM, chargé de mettre en œuvre le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, est le seul compétent en matière de traitement, transport, tri et stockage des déchets ménagers et assimilés sur son territoire,
- Le projet Vernéa a été adopté à l'unanimité moins une abstention par les élus du VALTOM tant en ce qui concerne la localisation que les modes de traitement,
- Le projet Vernéa répond au principe de solidarité départementale ; il traitera la totalité des déchets ménagers avec une péréquation des coûts de transport et de traitement. Le coût de traitement sera similaire à celui pratiqué pour des installations du même type,
- Le projet Vernéa présente toutes les garanties en matière de santé et d'environnement,
- Il est urgent de réaliser le pôle Vernéa en raison de la pénurie de Centre d'Enfouissement Technique sur le territoire, situation particulièrement pénalisante pour les usagers,
- Il n'y a pas de solution alternative durable adaptée au territoire,

Demande :

- à Clermont Communauté d'accepter les déchets ménagers des collectivités qui le souhaitent,
- la réalisation rapide du pôle de traitement Vernéa.

▪ Motion sur le logement social.

Compte-tenu de la baisse du nombre d'autorisations de construction de logements sociaux, et après avoir été interpellé par le Grand Clermont, M. CORGER propose la motion suivante :

« La crise économique a renforcé la sensibilité du logement à la pauvreté et à la précarité. La situation de très nombreux ménages pour accéder à un logement, ou simplement s'y maintenir s'est encore aggravée et s'est étendue aux ménages jusqu'à présent épargnés.

Alors que l'on attendrait que les dispositifs qui favorisent l'accès au logement soient renforcés dans la période actuelle, on assiste au contraire à leur affaiblissement. Les mécanismes qui assurent à un logement dans les conditions du marché, sont enrayés. L'aide apportée par l'Etat à la construction de logements sociaux se réduit dangereusement et les aides personnelles au logement voient leur efficacité décroître.

Nous connaissons une diminution des aides directes à la construction sociale depuis plusieurs années. La contribution au niveau national de l'État en faveur du logement représentait 1,34% du PIB en 2000 et 1,08% en 2009. La subvention qu'il apporte au financement du logement social est passée en quelques années de 7 000 € à 600 € en 2011 pour un logement social de base.

Aussi, si la construction du logement social a pu se maintenir à un niveau important, c'est grâce à l'effort des collectivités qui ont augmenté leur participation financière pour la porter à un niveau de 8 000 à 9 000€ par logement en 2010. C'est cette participation qui a permis de maintenir un niveau conséquent de réalisation de logements sociaux.

Or, aujourd'hui l'État, lors du Comité Régional de l'Habitat du 23 mars dernier, a annoncé une baisse drastique de la production de logements sociaux pour 2011.

Cette limitation du nombre d'agrèments pose une véritable difficulté pour répondre aux besoins du territoire, alors que l'on sait que 62 % environ de la population a des ressources inférieures aux plafonds HLM. Le département compte 34 000 logements sociaux, soit 11% du parc total de logements. Une telle mesure est inquiétante, car c'est un affaiblissement de la solidarité auquel nous sommes confrontés. C'est également un frein au développement et à l'aménagement équilibrés du territoire souhaités par les EPCI à travers leurs PLH et le SCOT.

Enfin, cette réduction sur plusieurs régions ne profite pas à d'autres territoires, car il y a une baisse au niveau national de 16% des programmations de logements sociaux et de 25% de l'enveloppe financière, contrairement aux annonces faites depuis 2009 par le gouvernement, prônant un redéploiement national.

Sur le plan financier, cette mesure s'accompagne d'une fragilisation des acteurs qui mettent en œuvre la politique du logement social. Dans le cadre du budget 2011, l'État prévoit de ponctionner les ressources des bailleurs sociaux. Un tel prélèvement privera les organismes HLM d'autant de ressources pour l'amélioration de leur parc ou la construction de nouveaux logements sociaux. Pour les bailleurs du département, la prévision est de l'ordre de 6 à 7 millions d'€ (les chiffres définitifs ne seront connus qu'en juin).

Cette mesure est profondément injuste puisque ce sont les bailleurs sociaux, et à travers eux les locataires aux revenus modestes, qui financeront la construction de logements pour plus modestes qu'eux.

Pendant le même temps, le gouvernement continue à favoriser l'investissement locatif privé dans des proportions démesurées. C'est ainsi que l'aide fiscale accordée à l'investisseur privé représente par logement au moins deux fois celle qu'il attribue au logement social, accordant 670 millions d'Euros de déductions pour soutenir l'investissement locatif privé sans contrepartie sociale. La contribution directe au financement de la construction du logement social passera à 160 millions d'Euros, après déduction du prélèvement sur les organismes sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté souligne :

- la nécessité d'une intervention publique forte et durable en matière de logement,

et demande :

- de revenir à un schéma de coopération État/collectivités qui permette aux collectivités de mettre en œuvre les missions qui leur ont été dévolues, et particulièrement le développement et l'aménagement du territoire, la cohésion et la solidarité territoriale,
 - de contribuer à la reconstruction de régulations dans le domaine du logement et à une meilleure maîtrise du marché immobilier,
 - d'obtenir des engagements de l'État pour mener une action à la hauteur des enjeux, que révèle la situation des ménages, et pour rendre le coût du logement acceptable.
- SCOT : Avis de la collectivité.

Conformément au Code de l'Urbanisme et suite à l'arrêt du projet de SCOT par le Comité syndical du Grand Clermont, MM. DUPUIS et DEAT indiquent qu'il revient à la Communauté de donner son avis sur le projet.

M. TREILLON rappelle le courrier adressé au Grand Clermont précisant les réserves de la Communauté de communes quant aux prescriptions du SCOT pour le développement de la ZAC du Biopôle. Ces remarques ont effectivement été prises en compte par l'exécutif du Grand Clermont dans la mesure où une modification du SCOT pourrait intervenir immédiatement, dès lors que des évolutions de la ZAC seraient nécessaires.

M. DEAT ajoute que la nouvelle proposition du SCOT comprend effectivement toutes les modifications réclamées par les élus du territoire, ainsi que les préconisations du Grenelle de l'Environnement.

Pour présenter plus en profondeur les modifications apportées au SCOT, une information sera prochainement organisée par les techniciens du Grand Clermont.

M. TREILLON souhaite que tous les élus soient concernés par le SCOT, dont l'application aura des conséquences dans toutes les communes.

M. IMBERT ajoute qu'après avoir assisté à une réunion sur le SCOT, organisée par la Chambre d'Agriculture, il a constaté qu'il y a peu de zones d'activités économiques fléchées pour l'avenir sur le territoire Limagne d'Ennezat. Il regrette également le parti pris par Riom Communauté quant à l'utilisation de terres agricoles pour le développement de l'habitat. Certains points demeurent préjudiciables pour l'agriculture, c'est pourquoi M. IMBERT indique qu'il s'abstiendra sur ce point.

M. BAPEYRAT indique que la possibilité d'extension de la ZA des Martres d'Artière, est inscrite au SCOT. Il s'agit d'une zone déjà classée Na (urbanisation future) dans le POS actuel et sera incluse dans le futur PLH de la Communauté. Quant à la protection des terres agricoles, 2 objectifs seront intégrés au PLU des Martres : pas d'emprise du foncier sur l'agriculture et densification de l'habitat.

M. CORGER ajoute que les communes des Martres d'Artière, Saint-Beauzire et Ennezat sont inscrites en extension de zones.

M. DUPUIS précise que la version modifiée du SCOT a très largement repris les observations émises par les Collectivités. Il ajoute que le SCOT n'est pas figé ; il évoluera logiquement dans le temps, notamment face aux difficultés qui apparaîtront en fonction des projets futurs ; il propose de donner un avis positif au projet.

L'Assemblée décide (26 voix pour, 2 abstentions) d'émettre un avis favorable au projet du SCOT du Grand Clermont.

▪ Adhésion à l'AGSGV

Considérant les actions proposées par la Communauté de communes en termes d'habitat adapté en faveur des gens du voyage, le Président propose l'adhésion de la Communauté à l'association de gestion du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme.

Sise à la Maison de l'habitat, à Clermont-Ferrand, l'association a pour objet principal d'apporter un appui aux collectivités territoriales pour la programmation et la mise en place des équipements d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Il propose Jacques CURE comme représentant titulaire et Hervé CORGER comme représentant suppléant. La cotisation annuelle s'élève pour 2011 à 968,45 € (0,07 € x 13 835 habitants).

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

▪ Travaux d'extension du Biopôle : convention ALTEAU.

Dans l'optique de l'extension de la viabilisation de la ZAC du Biopôle, le Président expose qu'il convient de prévoir des travaux sur le réseau d'eau potable.

Pour ce faire, il détaille les termes d'une convention tripartite qui sera signée par la Communauté de Communes, la société ALTEAU et la SEAU, maître d'ouvrage délégué.

Cette convention a pour but de définir les modalités :

- d'intervention d'ALTEAU dans la phase projet de la conception du réseau d'eau potable,
- de réalisation de chambres de stabilisation,
- de contrôle de la phase travaux,
- de mise en service et de remise des ouvrages.

La convention précise toutes les dispositions techniques, administratives et notamment financières pour ce projet, tel que présenté par Monsieur TREILLON.

Les ouvrages seront rétrocédés au syndicat d'alimentation en eau potable « Plaine de Riom ».

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

▪ Aire de covoiturage

M. CORGER indique qu'une somme de 10 000 € a été provisionnée pour les premières dépenses ayant trait à l'aire de covoiturage pressentie à proximité du rond-point du Biopôle.

Cependant, aucune décision définitive n'a été prise par le Conseil général. Le service des routes et déplacements a simplement indiqué qu'il ne comptait pas se charger de la maîtrise d'ouvrage du projet et qu'il conseillait de prévoir une somme suffisamment importante pour l'élaboration d'une étude de faisabilité exhaustive, pour une aire très importante (qui pourrait être utilisée comme parking relais pour les transports en commun) et dont les travaux sont évalués à près de 100 000 €.

M. DUPUIS confirme qu'un des objectifs de cette aire sera de créer une jonction entre les bus de Clermont Communauté et cette aire de stationnement.

Les travaux feront l'objet d'une future délibération lorsque les conditions d'aménagement auront été clairement définies.

Informations diverses :

M. PRADEL fait le point sur le nombre d'inscrits au centre de loisirs pour les congés de printemps 2011 : 60 enfants/ jour sont inscrits cette année, contre 45 enfants/ jour pour 2011 (soit 72 enfants pour la première semaine – animation « l'école du cirque » et 50 enfants pour la deuxième semaine.

M. BAPEYRAT invite les Conseillers communautaires à participer à l'inauguration du terrain de tennis couvert des Martres d'Artière qui se déroulera le 7 mai 2011.

M. DUPUIS informe l'Assemblée que dans le cadre de l'enquête régionale sur les déplacements, 200 habitants du territoire seront audités en face à face. Il invite les maires à communiquer sur ce sujet auprès des habitants.